

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Laurent Balsiger et consorts –
Face aux risques importants de pénuries d'énergie pour cet hiver –
prendre des mesures sans attendre! (22_RES_14)

Rappel de l'intervention parlementaire

Comme nous l'entendons désormais à juste titre chaque jour dans les médias, notre approvisionnement en énergie, notamment en électricité et gaz, n'est donc pas assuré pour cet hiver. Selon les experts, le risque de pénurie est très élevé, de l'ordre du 50 à 80%. De nombreuses entités énergétiques (ElCom, les grandes entreprises du secteur comme Romande Energie, Groupe e, etc.), des personnalités de références du milieu énergétique (Prof. Stéphane Genoud, Marc Muller, etc.) tout comme récemment les milieux économiques (Economie Suisse, USAM, Centre patronal, etc.), politiques, y compris de nombreuses communes, demandent instamment que des mesures soient prises rapidement pour éviter des coupures qui auraient des conséquences dramatiques pour la population et notre économie.

Plusieurs pays voisins (France et Allemagne notamment) ont déjà pris de telles mesures, et malheureusement, à ce stade, la Confédération n'en a pris aucune. Comme nous dépendons d'eux pour nous approvisionner pendant les mois les plus difficiles de l'hiver, nos voisins apprécieront certainement que nous contribuions à leurs efforts pour économiser cette énergie redevenue précieuse et que nous nous montrions solidaires avec eux. Cette solidarité portera aussi des fruits en diminuant la pression sur les prix et donc sur les charges qui vont s'envoler pour les locataires et propriétaires. Et bien évidemment, il est indispensable, en parallèle, d'accélérer drastiquement le développement des énergies renouvelables, en particulier celles produisant en hiver. Chaque kWh économisés dès aujourd'hui compte, il peut être stocké dans un barrage, un réservoir de gaz ou de carburant / combustible.

Aussi, par cette résolution, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de prendre, sans tarder, en collaboration avec les autres cantons et la Confédération, des actions d'informations et des mesures d'économie d'énergie pour réduire dès maintenant la consommation afin de limiter le risque de pénurie cet hiver et de nous montrer solidaire des pays voisins dont nous dépendons pour notre approvisionnement en période hivernale. Il demande aussi que les actions soient prises pour définir clairement les services publics stratégiques (par exemple les hôpitaux, etc.) et s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat élabore depuis plusieurs mois une stratégie dans le but de gérer le risque de pénurie d'énergie et d'en minimiser l'impact. Les entités et services vitaux ont dû réaliser une analyse d'impact sur leurs activités et identifier les mesures d'urgence à mettre en œuvre pour tenter de maintenir leurs activités essentielles. Ces analyses reposent sur des travaux menés depuis 2015, puis repris en 2021 (à la suite de l'adoption de l'analyse des risques par le Conseil d'Etat) par un comité de pilotage traitant exclusivement d'une stratégie en cas de panne ou pénurie d'électricité

Dans le cadre de l'identification des mesures à prendre en lien avec la pénurie, il a fixé les objectifs stratégiques suivants :

- Garantir la coordination pour la gestion d'un éventuel événement majeur
- Sauvegarder la vie et l'intégrité physique des personnes
- Maintenir et rétablir la sécurité et les prestations de santé
- Maintenir la production et l'approvisionnement des biens, les services essentiels, et la vie des animaux de rente
- Préserver l'environnement et le patrimoine

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie opérationnelle destinée à garantir que les prestations essentielles puissent continuer à être fournies à la population, en cas de contingentement, de délestage ou de panne ainsi qu'une stratégie pour réduire l'impact sur la société d'un approvisionnement déficitaire en électricité et en gaz, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà pris des mesures en matière d'économie d'énergie sur lesquelles il a communiqué dont les principales sont :

- économies d'énergie au sein de l'administration cantonale ainsi que dans les bâtiments propriétés de l'Etat : la température des bâtiments administratifs doit être limitée à 20°C. Des recommandations visant à combattre le gaspillage d'énergie sur les lieux de travail ont été communiquées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ;
- invitations aux communes à suivre les recommandations de l'EnDK notamment en matière d'économie d'énergie et à élaborer un plan de continuité des activités. Le Conseil d'Etat a identifié les missions qui seront de leur responsabilité, dont la mise en place de points de rassemblement d'urgence où la population pourra trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication, le maintien de l'approvisionnement en eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées. Pour les accompagner, des séances d'information à l'attention des autorités communales ont été organisées avec les préfetures et l'EMCC dans les districts durant les mois d'octobre et de novembre ;
- Mise en place et tenue à jour d'une FAQ dédiée aux entreprises vaudoises, regroupant des conseils en matière d'économie d'énergie et de mesures préparatoires à une réduction ou une rupture de l'approvisionnement énergétique, renvoyant aux dispositifs de soutien existant (s'agissant notamment d'audits énergétiques subventionnés) et détaillant les mesures de restriction déjà appliquées (modalités pratiques de mise en œuvre du décret relatif à l'éclairage non-essentiel) ;
- Constitution d'un groupe de travail réunissant les associations patronales et milieux économiques vaudois, permettant d'assurer un lien étroit entre l'Etat et les entreprises dans le cadre de la gestion de crise (remontée d'informations du terrain, consultation des entités concernées par des mesures de restriction ou de soutien, lien avec le niveau fédéral, mise sur pied d'actions de communication, etc.) ;
- renforcement du soutien aux régies et propriétaires d'immeubles ainsi qu'aux locataires via des programmes favorisant la mise en place de mesures d'économie d'énergie dans les immeubles et les logements (par le biais du programme Eco-logement et des formations gratuites auprès de concierges, agents d'exploitation et chauffagistes) ;
- mise en place d'une hotline ainsi que de pages dédiés sur le site du Canton dispensant des conseils à la population, entreprises, communes etc.

Le Conseil d'Etat a également élaboré une liste des sites essentiels de l'administration cantonale et une recensant les infrastructures vitales du canton sur la base des domaines critiques identifiés, en particulier le fonctionnement de la structure de la gestion de crise, la communication, la sécurité, les prestations de santé, la survie des animaux de rente, l'approvisionnement des biens et services essentiels et la protection de l'environnement.

Pour créer les conditions favorables à des décisions rapides et efficaces et dans la mise en œuvre des mesures, le Conseil d'Etat a renforcé son dispositif de gestion de crise. L'État-major cantonal de conduite (EMCC) pilote ce

dispositif renforcé depuis le 17 octobre 2022 afin de permettre aux autorités d'agir dans des délais très courts en fonction de l'évolution de la situation. Le Conseil d'Etat se tient prêt à renforcer ce dispositif en cas de dégradation de la situation.

Enfin, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil des dispositions légales urgentes pour limiter l'éclairage non-essentiel, d'une part, et, d'autre part, pour permettre au Canton de connaître la liste des entreprises grandes consommatrices. Ces deux décrets ont été validés par le Grand Conseil le 1^{er} novembre dernier et sont entrés en vigueur dès le lendemain.

Au niveau fédéral, le Conseil fédéral a adopté des mesures dans le but que la Suisse puisse rapidement renforcer son approvisionnement énergétique en prévision de l'hiver, notamment par des mesures d'économies et d'anticipation au regard de l'électricité, et prévoit déjà des ordonnances pour sécuriser l'approvisionnement en gaz appliquant des contingents ou des restrictions de son utilisation en cas de pénurie. Le Conseil fédéral a, par ailleurs, ouvert le 23 novembre une consultation sur les ordonnances de gestion réglementée de l'électricité.

Enfin, pour prévenir une pénurie d'électricité le Conseil fédéral a encore pris d'autres mesures : mise en place d'une réserve hydroélectrique et consultation sur une réserve de centrale de réserve et de groupes électrogènes de secours, construction d'une centrale de réserve à Birr (AG), augmentation des capacités sur le réseau de transport d'électricité, mécanisme de sauvetage destiné aux entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique ainsi qu'une campagne sur les économies d'énergie notamment.

Concernant la coordination entre les différentes entités, l'organisation actuelle veille à un contact régulier avec les organes des cantons romands pour assurer une coordination sur les mesures prises ou envisagées. Ce processus de contact serait maintenu pour assurer une cohérence dans l'application des ordonnances fédérales si elles devaient entrer en vigueur.

Plus précisément, au niveau suisse, la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et la Conférence des chefs de service énergie (EnFK) traitent directement du sujet de manière régulière et il existe également des échanges sur le thème au niveau des chefs EMCC de tous les cantons. L'EnDK fait partie d'un organe consultatif transversal qui regroupe notamment l'OFEN et l'OFAE. Enfin, l'organisation AEP (Approvisionnement économique du pays) a créé une plateforme d'échange avec les cantons (WL-Austausch Kantone).

Au niveau intercantonal, le Canton de Vaud, qui a la présidence de la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire (CLSCM), a initié un point bimensuel avec les autres cantons membres de la conférence. A ce même niveau de coordination, les conférences suivantes traitent de la thématique : la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) et le Groupe de coordination KG Energie (« Sitzung Koordinationsgruppe ENERGIE FG SC »).

En conclusion, selon la communication du 23 novembre de la Confédération concernant la consultation sur les ordonnances, l'ampleur des mesures sera adaptée à la gravité de la pénurie et une mise en œuvre en plusieurs étapes est prévue selon l'évolution de la situation de pénurie.

Ainsi, en parallèle et dans l'attente de l'adoption définitive des ordonnances au niveau fédéral, le Canton prend toutes les mesures dans son domaine de compétence qui lui permettent d'assurer son devoir de protection de la population et de ses bases d'existence et assure une pleine coordination avec les autres cantons pour l'exécution de ces mesures.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 novembre 2022.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat